

Courrier

du médecin vaudois

— Revue de la Société vaudoise de médecine



**Des 20 Km
de Lausanne
à l'article 56 LAMal**

- 3** Notre Dossier économicité : «Certifié 56 LAMal»
- 10** La SVM se bouge : reflets en images des 20 Km de Lausanne et de la 9^e Journée SVM

les blanchisseries générales



rue des petits champs 7
1400 yverdon-les-bains

tél. +41 24 42 42 061
fax +41 24 42 42 063

info@lbgsa.ch
www.lbgsa.ch

m é d i

A C T

FICHIER DES PATIENTS

SAISIE DES ACTES

ASSURANCES

TRÉSORERIE

STATISTIQUES

L'art d'organiser votre cabinet médical.

Que vous soyez médecin généraliste ou médecin spécialisé, ce programme de gestion moderne et performant répond à tous vos besoins.

Avec MédiACT, l'organisation de votre cabinet devient un jeu d'enfants.

Les courriers, formulaires, graphiques d'analyse des résultats, échanges de données avec l'extérieur, la facturation, l'encaissement, l'archivage et autres n'ont plus de secrets pour vous.

Sur Macintosh ou sur PC, tout a été pensé pour vous simplifier la vie, avec en plus un suivi assuré.

BB-Soft
Informatique

Pavement 14
1018 Lausanne
Tél. 021/312 29 49
Fax 021/312 45 54
e-mail: mediact@bbsoft.ch

Pourquoi dire non le 1^{er} juin prochain



Le Tribunal arbitral peut conclure à la polypragmasie lorsqu'un nombre considérable de notes d'honoraires remises par un médecin à une caisse maladie sont en moyenne sensiblement plus élevées que celles d'autres médecins pratiquant dans une région donnée et avec une clientèle semblable, alors qu'aucune circonstance particulière ne justifie la différence de coût.

L'approche statistique, telle qu'elle est utilisée par santésuisse pour détecter les médecins qui pratiquent une médecine non économique, n'est pas suffisamment fondée pour une demande de rétrocession

financière. L'analyse de la variance (indice ANOVA) utilisée par santésuisse doit être considérée comme un filtre de qualité médiocre, se limitant à dépister les médecins dont on peut souhaiter examiner la pratique plus en détail. Une valeur élevée de cet indice ne constitue pas une preuve de médecine non économique.

L'approche analytique consiste à examiner concrètement toutes les rubriques d'une note d'honoraires en vue de constater si les mesures diagnostiques et thérapeutiques entreprises sont justifiées, si elles ne sont pas répétées au-delà du nécessaire ou si le choix d'une mesure plus dispendieuse qu'une autre est commandé par les circonstances. Il s'agit en fait de procéder, pour le montant d'honoraires contesté, au même examen ponctuel que la caisse maladie a effectué pour juger du droit de l'assuré au remboursement des prestations.

Vu la nature éminemment personnelle du rapport entre le patient et son médecin, la recherche en toute circonstance du traitement adéquat en fonction de la coloration propre à chaque cas, les médecins cherchent à faire valoir l'application de cette méthode. Cette dernière est certainement celle qui se prête le mieux à expliquer, en cas de litige, les options prises en vertu de la liberté diagnostique et thérapeutique reconnue au médecin.

Le projet d'article constitutionnel 117a, mis en votation le 1^{er} juin 2008, dénote la volonté du législateur, sous la pression des caisses maladie, de supprimer la liberté accordée par notre société à cette relation privilégiée entre le patient et son médecin.

Pour éviter que ce soient les caisses maladie qui choisissent le médecin que consulteront leurs clients, puis le traitement qui leur sera imposé, il faut s'opposer vigoureusement à l'introduction de cet article 117a dans la Constitution suisse.

Dr Charles A. Steinhäuslin



Sommaire

Dossier 3

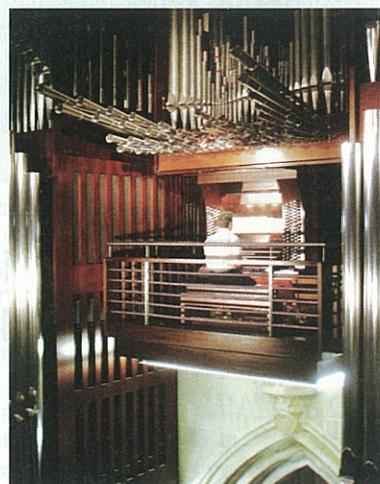
A quelques semaines de la votation sur le projet d'article constitutionnel 117a, il a paru intéressant de revenir sur l'article 56 LAMal.

SVM Express 10-13

Reflets de la 9^e Journée SVM
Les 20 Km de Lausanne
Courriel du Comité

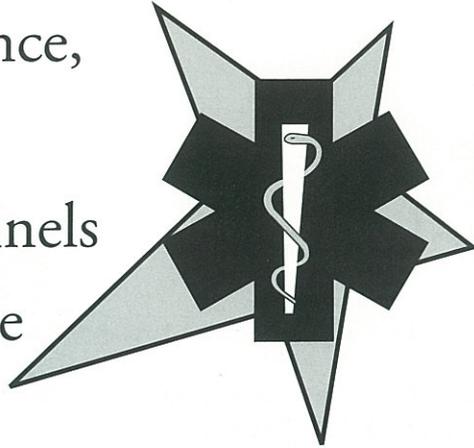
Portrait de membre 15

Médecin interniste généraliste (avec sensibilisation à la psychiatrie) à Morges, le Dr Yves-Marie Wasem est aussi organiste. Il pratique cet instrument complexe avec enthousiasme et générosité, notamment dans le magnifique cadre de la Cathédrale de Lausanne.



Calendrier médical vaudois 16

Face à l'urgence,
une équipe
de professionnels
à votre service
24h / 24h

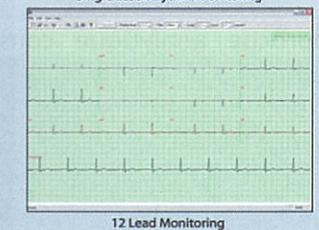
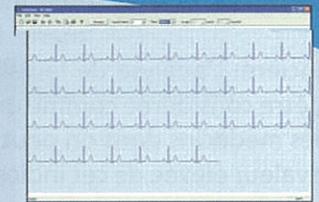
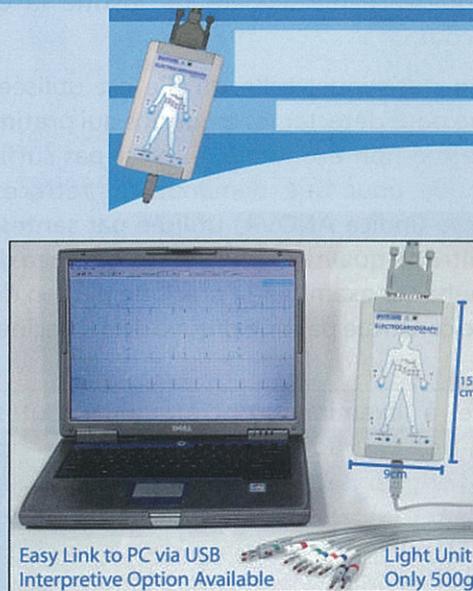


ambulances
S.T.A.R.

☎ 021 784 41 41

L'ECG MacQuarie CT-200 C – 1 interface et 1 software pour votre PC

Petit boîtier interface simple à installer sur votre PC ou portable. MacQuarie CT200C se connecte et est alimenté via sa prise USB. Il vous offre une surveillance en continu des complexes cardiaques et la possibilité d'acquérir, de stocker, d'imprimer ou d'envoyer par courrier électronique l'enregistrement 12 dérivations. MacQuarie CT200C constitue une solution extrêmement souple pour son utilisateur. Réduit à un boîtier interface d'où se connecte le câble patient à 10 dérivations ainsi qu'un logiciel, MacQuarie CT200C est une solution très économique ouvert à tous.



Atrium Equipement médical
Informatique **Concept**

Rte de l'Arzillier 31
1302 Vuflens-la-Ville
Tél. 021 784 16 74 Fax 021 784 16 06
Courrier : info@atriumconcept.ch
Internet : www.atriumconcept.ch

Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne – Avenue de la Gare 9 – Téléphone 021 321 03 00 – Fax 021 321 03 01

Ce qu'en pense...

**Olivier Feller,
député au Grand Conseil**

Evaluer la médecine avec une mentalité d'épicier-comptable, comme le font les assureurs maladie, à coup de moyennes statistiques, est très tendance. Comparer les coûts entre médecins et entre établissements de soins, c'est le dernier truc à la mode pour nous faire croire à une prochaine maîtrise des coûts de la santé.

Les hôpitaux, les médecins sont-ils trop chers? En posant cette question, les assureurs maladie donnent l'impression de se préoccuper de notre sort et de protéger notre porte-monnaie. Mais n'oublions pas qu'ils sont directement intéressés par la réponse. Et que demain la question pourrait bien être « Les patients sont-ils trop chers? », en particulier les personnes âgées et les malades chroniques. Santé!



Dans ce Dossier

L'article 56 LAMal traite du caractère économique des prestations et de son contrôle. Comment se retrouver dans le dédale des conséquences de cet article et de son interprétation? Après une approche générale, un rappel historique, vous lirez les conseils d'une juriste et découvrirez quelques éléments de l'étude statistique montrant que la nouvelle méthode ANOVA de santésuisse pour le contrôle de l'économicité est plus sévère que celle utilisée auparavant.

Dans le labyrinthe de l'article 56 LAMal

*Pierre-André Repond
Secrétaire général de la SVM*

Le but de ce numéro du *Courrier du médecin vaudois* est double: informer nos membres confrontés à ces procédures mais aussi réfléchir aux enjeux et questions soulevées par cette problématique.

Le sujet de l'économicité est familier à la Société vaudoise de médecine. Elle a participé depuis de nombreuses années à l'examen de la facturation médicale de multiples façons, que ce soit à la demande des patients dans le cadre de la commission de modération des honoraires, des assureurs dans celui de la Commission paritaire ou encore lors de l'introduction du TarMed.

Il y a contrôle et contrôle

Distinguons d'entrée de jeu l'exercice de contrôles individuels sur les factures des prestataires de soins, dont les médecins, du contrôle de l'exercice de la médecine. Dans la première hypothèse, il convient toutefois de ne pas banaliser la manière dont ces contrôles s'exercent. Les statistiques d'économicité doivent obéir à des règles méthodologiques qui exigent elles-mêmes un contrôle externe, inexistant en l'état, mais dont la nécessité est mise en évidence par diverses

expertises¹. A l'heure actuelle, la seule possibilité de calibrer les statistiques de santésuisse réside dans la parité des données mises à disposition par les divers Centres de confiance (trust-centers) mis en place par les organisations médicales.

Ces défauts méthodologiques sont encore plus criants selon l'utilisation qui est faite de ces statistiques par certaines caisses maladie individuellement, notamment dans l'établissement unilatéral de listes de médecins, procédé d'ailleurs réprouvé par santésuisse.

Le risque est ici de passer d'un simple contrôle des factures, dont le principe n'est pas en cause, à une pression excessive sur les choix thérapeutiques du médecin, ce que dénoncent plusieurs interventions parlementaires qui craignent de voir transformer « l'instrument que constitue le contrôle individuel des coûts en une stratégie »² au détriment des malades chroniques.



Le Châtelard Centre médico-pédagogique

Vous êtes intéressé(e) à travailler dans une institution accueillant des enfants d'âge scolaire souffrant de troubles du comportement et de la personnalité.

Nous cherchons

un médecin pédopsychiatre (homme/femme)

Votre tâche dans le cadre de l'institution (selon un mandat de prestation):

- participer aux réunions d'équipes pluridisciplinaires en tant que consultant;
- établir les liens avec les assurances et les organes médicaux extérieurs;
- suivi des enfants et éventuellement des familles selon les besoins et en lien avec les assurances;
- prescription ou délégation des thérapies dispensées dans l'institution (psychothérapie, logopédie, psychomotricité).

Nous demandons

- un FMH;
- une bonne expérience en tant que pédopsychiatre: aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire;
- intérêt pour le travail avec les familles.

Nous offrons

- salaire selon mandat de prestation: ambiance de travail agréable;
- soutien dans l'action professionnelle.

Entrée en fonction: dès que possible.

Les offres écrites avec CV et certificats doivent être adressées à la Direction du CMP Le Châtelard, Jean-Daniel Clivaz, case postale, 1000 Lausanne 24, **le plus rapidement possible**.
Renseignements à la même adresse.



Thérapies, appareils et installations.
Tour d'horizon de l'utilisation des gaz médicaux.

PanGas - ideas become solutions.

PanGas Healthcare
Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301
www.pangas.ch

Linde Gas Therapeutics

PanGas

VIDY
MED

ROUTE DE CHAVANNES 11A
1007 LAUSANNE
TÉL. 021 622 87 87

VIDY-ORTHO SA

- ◆ ORTHOPÉDISTE-BANDAGISTE
- ◆ Toute l'orthopédie technique sur mesure et préfabriquée
- ◆ SUPPORTS PLANTAIRES
- ◆ Prothèse, orthèse, corset
- ◆ SPÉCIALISTE EN BAS VARICES
- ◆ Location de cannes anglaises, etc.
- ◆ Vente de matériel médico-sanitaire

☐ à disposition au Centre Vidy-Med (à 100 m du giratoire de la Maladière)

Art. 56 Caractère économique des prestations

1. Le fournisseur de prestations doit limiter ses prestations à la mesure exigée par l'intérêt de l'assuré et le but du traitement.
2. La rémunération des prestations qui dépassent cette limite peut être refusée. Le fournisseur de prestations peut être tenu de restituer les sommes reçues à tort au sens de la présente loi. Ont qualité pour demander la restitution :
 - a) l'assuré ou, conformément à l'art. 89, al. 3, l'assureur dans le système du tiers garant (art. 42, al. 1);
 - b) l'assureur dans le système du tiers payant (art. 42, al. 2).
3. Le fournisseur de prestations doit répercuter sur le débiteur de la rémunération les avantages directs ou indirects qu'il génère :
 - a) d'un autre fournisseur de prestations agissant sur son mandat;
 - b) de personnes ou d'institutions qui fournissent des médicaments ou des moyens et appareils diagnostiques ou thérapeutiques.
4. Si le fournisseur de prestations ne répercute pas cet avantage, l'assuré ou l'assureur peut en exiger la restitution.
5. Les fournisseurs de prestations et les assureurs prévoient dans les conventions tarifaires des mesures destinées à garantir le caractère économique des prestations. Ils veillent en particulier à éviter une répétition inutile d'actes diagnostiques lorsqu'un assuré consulte plusieurs fournisseurs de prestations.

Sanctionner les responsables, pas la profession

L'approche est aussi critiquable quand elle tend à susciter le doute et la méfiance de manière générale sur toute une profession. D'autant plus que, de l'aveu même de santésuisse³, seul un nombre infime de cas ne trouvent pas de solution dans le cadre des Commission paritaires cantonales et font l'objet de procédures juridiques (5 sur 1 500 livres praticiens en 2007 dans le canton de Vaud, soit 0,3 %) dont l'issue n'est pas connue à ce jour.

C'est ainsi qu'on risque de dévier des contrôles des factures au contrôle pur et simple de la médecine qui excède clairement le mandat de santésuisse. Plusieurs éléments peuvent faire craindre un tel glissement. Ainsi le 30 août 2007, santésuisse organisait à Lausanne un workshop sur le thème quelque peu insidieux « Les médecins sont-ils trop chers ? ». La question était à dessein mal posée car elle mélangeait allégrement les abus dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont le fait d'une très faible minorité avec celle du coût global de la médecine. Or, l'introduction du TarMed a été accompagnée d'une neutralité des coûts dans les cabinets privés perpétuée désormais dans les nouvelles conventions ambulatoires. Ceci revient à instaurer un budget ambulatoire qui assure une maîtrise des coûts médicaux

sans égale dans les autres domaines de la santé. Dans notre canton, cette « neutralité » s'est même traduite par une perte, actuellement en cours de règlement. De facto, ce sont donc les autres confrères qui supportent, sous forme de pression sur la valeur du point, d'éventuels abus ou excès. Sans doute est-ce la raison pour laquelle les nouvelles méthodes statistiques de santésuisse mettent davantage l'accent sur la prescription du médecin, c'est-à-dire les coûts indirects qu'il génère. Au point même d'exiger de lui la rétrocession de montants dont il n'a pas bénéficié lui-même, une particularité de notre ordre juridique. Certains, tel le professeur J.-L. Duc, s'interrogent d'ailleurs sur le véritable ayant droit de ces rétrocessions : l'assureur n'étant qu'un intermédiaire dans le paiement des prestations, elles devraient, le cas échéant, revenir à l'assuré qui en assume le financement.

A qui profite le contrôle de l'économicité ?

Il est aussi incompréhensible d'assister à un tel acharnement alors qu'en même temps la Suisse se félicite, sans doute à juste titre, des résultats de l'industrie pharmaceutique. Comment peut-on dans le même mouvement sanctionner celui qui justement prescrit l'utilisation des produits de la même industrie ?

Il semble plus vraisemblable que le discours sur le contrôle de l'économicité a davantage pour vocation d'alimenter certains projets de réforme de l'assurance-maladie en tentant de miner la confiance élevée de la population dans son médecin (voir sondage MIS Trend sur www.svmed.ch, rubrique presse). Dans ce contexte, la poursuite de la suppression du libre choix du médecin (quitte à la proposer contre un supplément de prime) et la recherche d'une emprise exagérée sur le système de santé ont trop souvent tendance à l'emporter sur d'autres considérations. ■



¹ Etude du contrôle du caractère économique des traitements basés sur les statistiques du Concordat des assureurs maladie suisse, Professeurs A. Dubey et F. Dufresne, HEC Lausanne, 2000.

² Interpellation F. Teuscher du 18.6.2004.

³ Lausanne-Cité 9-10.1.2008.

fischer und vrsch b&h

perspectives réjouissantes
pour tout le monde

Crédits
de construction
et hypothèques

dès **1%**

Tél. 021 613 06 70

Banque **WIR**
depuis 1934

www.banquewir.ch

Lausanne • Bâle • Berne • Lugano • Lucerne • St-Gall • Zurich

Procédures d'économicité de traitement

Nous restons des partenaires actifs

Dr Charles-A. Steinhäuslin,
membre du Comité de la SVM

Avant l'introduction du TarMed (2004), les questions ayant trait à l'économicité du traitement, au sens des articles 56 al.1 et 58 LAMal, étaient de la responsabilité de la Commission paritaire. Avec santésuisse et la volonté d'uniformiser les procédures, les choses ont changé.

La convention entre la Société vaudoise de médecine et la Fédération vaudoise des assureurs maladie établissait l'existence d'une sous-commission, traitant paritairement de ces questions. L'ensemble des dossiers des médecins « hors normes statistiques » était examiné au sein de cette sous-commission composée paritairement de représentants des assureurs maladie et des médecins. Si nécessaire, il était procédé à la vérification, auprès du médecin, du bien-fondé des traitements médicaux en tenant compte des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité conformément à la LAMal.

Lors du regroupement national des fédérations cantonales d'assureurs maladie sous l'égide de santésuisse et de la manifestation d'une volonté d'uniformisation des procédures, les assureurs maladie ont renoncé à poursuivre l'examen paritaire des dossiers, interpellant unilatéralement les médecins dont les statistiques révélaient des coûts dépassant des valeurs indicatives.

Depuis l'introduction de l'actuelle convention tarifaire en 2004, santésuisse n'a en conséquence pas présenté de requête devant la commission paritaire ayant trait à l'économicité du traitement

selon la LAMal, préférant instruire seule les dossiers de médecins « hors normes statistiques ».

Le dialogue est renoué, mais...

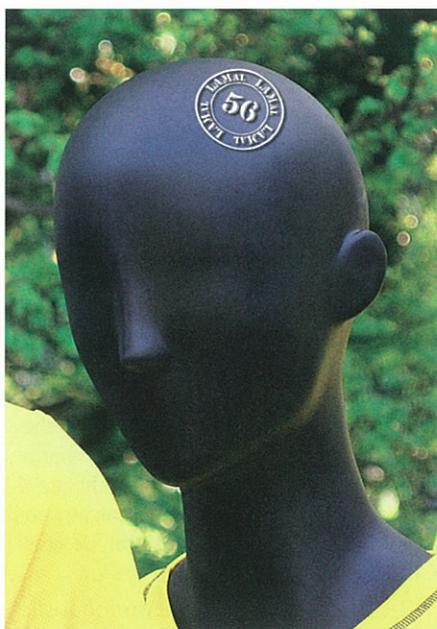
Il a fallu que des assureurs aient été déboutés, lors de procédures devant les tribunaux, pour non-respect des procédures prévues par la convention tarifaire, pour que dans le canton de Vaud, la Commission paritaire formée des assureurs maladie, de santésuisse-vaud et de la Société vaudoise de médecine soit réactivée et le dialogue renoué dans le cadre des procédures d'économicité de traitement.

Selon la jurisprudence actuelle, pour être recevables devant les tribunaux les procédures doivent être ouvertes par les assureurs dans l'année suivant l'établissement des statistiques de facturation médicale selon santésuisse. C'est la raison de la présentation en commission paritaire par santésuisse, à la hâte à la mi-mai 2007, d'une douzaine de dossiers de médecins considérés hors normes statistiques en 2005.

La Société vaudoise de médecine regrette cette façon particulière de pratiquer de santésuisse, souhaitant être tenue au courant des interpellations des médecins dès le début des procédures et refusant de servir de caution dans une procédure dans laquelle elle n'a eu aucune possibilité d'intervenir. Ce n'est qu'à la condition d'une participation active de la SVM que le bien-fondé des traitements médicaux en tenant compte des critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité conformément à la LAMal pourra être assuré.

Continuons à maîtriser nos données statistiques

C'est notamment lors de ces procédures, que l'importance pour les médecins de maîtriser leurs propres données statistiques se fait sentir. La SVM s'en est donné les moyens par l'intermédiaire du Centre de confiance. Il incombe à ses membres de s'assurer que ces données soient exhaustives en transférant systématiquement leurs données électroniques.



La loi impose, santésuisse dispose...

M^e Odile Pelet, avocate

La LAMal exige qu'une pratique médicale soit économique. Comment se défendre quand santésuisse prétend que ce principe n'est pas respecté ?

Astuce

Voici une des procédures parmi les astuces utilisées par les caisses maladie, établissant unilatéralement des listes de médecins « hors norme statistique », pour se séparer d'assurés à risque, en éliminant de ses contrats d'assurance la clientèle de médecins ayant un pratique particulière. Une assurance limite, sur la base d'une liste, le nombre de prestataires de services auquel l'assuré achetant son produit peut faire appel. Le fait de figurer ou non sur cette liste dépend d'une statistique établie par un organisme privé appartenant aux assurances elles-mêmes. Les prestataires de services figurant sur cette liste ne sont ni consultés, ni avertis de la démarche de l'assurance. En refusant la prise en charge d'assurés consultant les prestataires de services dont les statistiques révèlent des coûts dépassant des valeurs indicatives, l'assureur peut ainsi procéder à une sélection des risques.

Prenons le cas d'un patient sous méthadone, donc souffrant d'une maladie de la dépendance, étant suivi par un médecin spécialisé dans la prise en charge au long cours de cette problématique. Il s'agit en conséquence d'un médecin prenant en charge une clientèle particulière, caractérisée notamment par des coûts élevés. Par ailleurs, ce traitement est soumis à autorisation par le Service de la santé publique.

La caisse maladie recevant une facture de pharmacie, en se référant au contrat d'assurance particulier vendu à son client, refuse la prise en charge des coûts des médicaments, car le médecin prescripteur ne figure pas sur sa liste. Par la même occasion, la caisse maladie avertit son client que les honoraires du médecin ne seront pris en charge que sur la base de 50% des frais. L'assuré demande donc à l'assureur le nom d'un médecin agréé par la caisse maladie et autorisé par le Service de la santé publique à prescrire la méthadone. Le service administratif de la caisse maladie étant dans l'incapacité de répondre accepte que son assuré continue d'être pris en charge par ce médecin. L'année suivante, à la réception de la première note d'honoraires, le service administratif de la caisse maladie reprend la même démarche. Suite à une nouvelle interpellation de son client, la caisse maladie accepte la prise en charge des frais, mais stipule cette fois qu'en fin d'année, le contrat ne pourra être renouvelé que si l'assuré accepte de consulter un médecin figurant sur la liste de l'assureur. L'assureur, ne pouvant toujours pas conseiller un médecin figurant sur sa liste et ayant l'autorisation de prescrire la méthadone, peut ainsi éliminer cet assuré de son portefeuille.

Dr Charles A. Steinhäuslin

La LAMal ne définit pas la notion d'économicité et ne prescrit pas comment l'évaluer. Santésuisse détermine ainsi ses propres critères d'économicité et choisit les méthodes d'évaluation. Vous devez donc avoir un regard critique sur les procédés de santésuisse, en particulier sur les points suivants.

1. Santésuisse applique uniquement la méthode statistique, qui consiste à comparer la moyenne de vos frais de traitement avec celle des confrères de votre région ayant le même titre FMH. Les tribunaux admettent cependant également la **méthode analytique**, soit l'examen concret de chacun des postes d'une facture, ainsi que la combinaison des deux méthodes. Dans certains cas, une expertise analytique, certes chère, peut constituer un bon moyen de défense.
2. Le **groupe** auquel vous êtes comparé est parfois **inadéquat**. La méthode statistique de santésuisse, qui est comparative, n'est admise que si les caractéristiques essentielles de la pratique du groupe de comparaison coïncident avec les vôtres. Si votre pratique se distingue nettement de celle des médecins du groupe, vous pouvez demander à être comparé à un autre groupe que celui déterminé par votre titre FMH. Si votre pratique ne s'apparente

à celle d'aucun groupe existant, vous pouvez revendiquer la création d'un nouveau groupe de comparaison.

3. L'**indice du groupe** de comparaison ne constitue souvent **pas une référence valable**. De nombreuses pratiques présentent des spécificités qui se traduisent par un indice élevé, alors même que les prestations fournies restent économiques. Lorsque ces spécificités sont établies, santésuisse doit en tenir compte. Ainsi, si votre indice est jugé trop élevé, il est essentiel de relever toutes les particularités de votre pratique susceptibles de contribuer à l'augmentation de votre indice.
4. Santésuisse a l'obligation de prendre en compte vos **coûts directs** (prestations facturées) et vos coûts indirects (frais engendrés, tels que hospitalisations, médicaments prescrits, etc.). Si vos coûts directs sont plus élevés que ceux des autres médecins du groupe, votre pratique sera néanmoins jugée économique si vous établissez qu'elle permet d'économiser des coûts indirects.
5. Les chiffres qui vous sont adressés contiennent souvent des **erreurs**. Il est donc important d'étudier attentivement les différents postes qui constituent votre statistique et de relever les chiffres qui vous paraissent douteux.
6. Votre indice ne peut être critiqué si vos factures ont déjà fait, dans leur majorité, l'objet d'un **contrôle favorable par les caisses**. Il est en effet admis que l'approbation par le médecin-conseil d'une assurance vaut confirmation du caractère économique des prestations fournies. Si vos factures ont été contrôlées et qu'elles ont été approuvées, votre pratique doit être jugée économique, même si votre indice est élevé.

Conseils pratiques

Pour conclure, deux indications pratiques. En premier lieu, dans leur défense contre les caisses, les médecins échouent souvent par manque de preuve. Il est donc essentiel d'être en mesure d'appuyer ses arguments par des documents. Ensuite, les caisses doivent agir dans le délai d'un an à compter du moment où votre statistique leur est connue. Ainsi, si la Commission paritaire n'est pas saisie dans ce délai, vous ne serez pas inquiété pour l'année en cause. ■

L'économicité du médecin vaudois sous la loupe d'ANOVA

Tibor Gergely
Ingénieur mathématicien diplômé
de l'EPFL

L'étude statistique des données de facturation du Centre de confiance des médecins vaudois montre que la nouvelle méthode ANOVA de santésuisse pour le contrôle de l'économicité est plus sévère que la méthode utilisée auparavant.

Psychothérapie sous le coup de l'article 56 LAMal ?

La nouvelle teneur de l'article 3a, OPAS, introduit le 3 juillet 2006 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010 décrit la procédure, concernant la prise en charge par l'assurance obligatoire des soins, de la poursuite d'une psychothérapie après dix séances. En substance, le médecin traitant doit adresser au médecin-conseil de l'assureur une notification sur le traitement entamé, comprenant les motivations de sa poursuite au-delà de dix séances. Lorsque le médecin-conseil de l'assureur conclut à la poursuite du traitement, il en propose à l'assureur la prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins. L'assureur communique alors à son client s'il continue ou non de prendre en charge les coûts de la psychothérapie au titre de l'assurance obligatoire des soins.

Ce contrôle par l'assureur de la prescription de la psychothérapie, revient à procéder à une approche analytique de la pratique du médecin traitant et donc du caractère économique des prestations. Toute psychothérapie ayant l'accord de l'assureur est donc conforme à l'article 58 LAMal ainsi qu'à l'article 32 LAMal. Les prestations du médecin traitant étant efficaces, appropriées et économiques, elles ne peuvent tomber sous le coup de l'article 56 LAMal.

Tant que l'article 3a, OPAS, est en vigueur, il est légitime de poser la question de savoir si l'approche statistique de la pratique psychiatrique, telle que utilisée par santésuisse, ne doit pas être abandonnée, car contraire à l'article 22 LAMal, les assureurs devant limiter les frais d'administration de l'assurance-maladie sociale aux exigences d'une gestion économique.

Dr Charles A. Steinhäuslin

Conformément à l'article 56 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, les assurances maladie ont le droit de contrôler l'économicité des fournisseurs de prestations. Depuis le début des années 70, les assurances utilisent ladite « méthode statistique des coûts moyens ». Cette méthode compare pour chaque médecin le coût moyen par patient au coût moyen par patient des médecins du même groupe de spécialité et du même canton. L'inconvénient majeur de cette méthode est qu'elle ne prend pas en compte le fait que certains facteurs tels que l'âge et le sexe des patients peuvent grandement influencer les coûts.

La méthode ANOVA

C'est pour remédier à cet inconvénient que santésuisse a proposé la méthode ANOVA (méthode statistique de l'analyse de la variance). Cette méthode prend en compte trois facteurs influençant fortement les coûts. Premièrement, la méthode ANOVA ne compare que des médecins du même groupe de spécialité. Il est donc admis que la facturation d'un médecin dépend du groupe de spécialité dont il fait partie. Deuxièmement, l'âge et le sexe des patients sont pris en

compte. Ainsi, un médecin soignant des patients issus de catégories d'âge et de sexe plus onéreuses ne sera plus tenu responsable pour les surcoûts engendrés. Troisièmement, le canton dans lequel exerce le médecin est pris en considération. En effet, des disparités en termes de taux d'imposition régional et de niveau de loyers par exemple ont une influence sur la facturation. Dans le cadre de l'étude statistique du Centre de confiance des médecins vaudois, nous avons calculé ce que nous appelons les « indices ANOVA vaudois ». Le calcul de ces indices est effectué selon la méthode ANOVA de santésuisse, la seule différence étant que nous avons omis le facteur relatif au canton d'exercice.

Les spécialités les plus touchées

L'application de cette méthode aux données du Centre de confiance des médecins vaudois pour une période test d'une année a révélé que l'usage de la méthode ANOVA à la place de la méthode statistique des coûts moyens a pour effet d'augmenter le nombre de médecins dont la facturation est considérée comme trop onéreuse. Selon la méthode statistique des coûts moyens et pour l'échantillon testé, 16% des médecins sont jugés trop chers tandis qu'en appliquant la méthode ANOVA on trouve que 26% de ces médecins sont trop onéreux. La spécialité la plus touchée par cette augmentation est la psychiatrie et psychothérapie. Alors que sur les 175 médecins psychiatres dont les données de facturation ont été transmises au Centre de confiance des médecins vaudois, 37 (soit environ 21%) étaient jugés trop onéreux par l'ancienne méthode statistique, avec la nouvelle méthode ANOVA ce chiffre grimpe à 87 (soit environ 50% de l'effectif). Les autres spécialités fortement touchées par cette augmentation sont, dans l'ordre alphabétique: l'anesthésiologie, la chirurgie et la pédiatrie. D'autres spécialités subissent une augmentation dans une moindre mesure et aucune ne montre de diminution. Pour une version plus détaillée de cet article, je renvoie le lecteur à la page du *Courrier du médecin vaudois* sur le site de la SVM (www.svmed.ch).



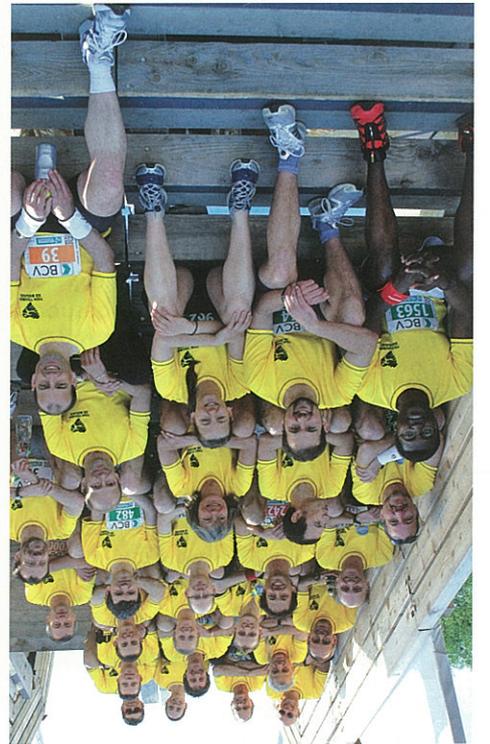
L'accueil des nouveaux membres.

...pour les 10 km.



Les partants... pour les 20 km

...pour les 4 km

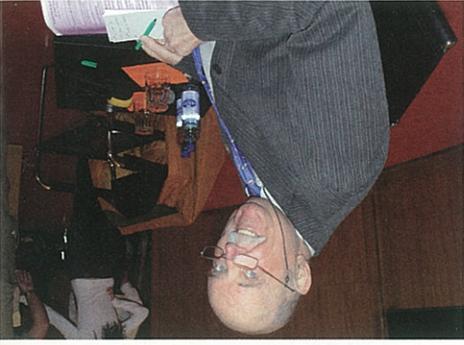


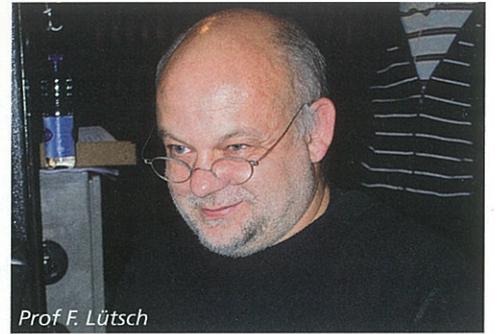
SVM Express

Notre président a couru.



Participation record des médecins aux 20 km de Lausanne





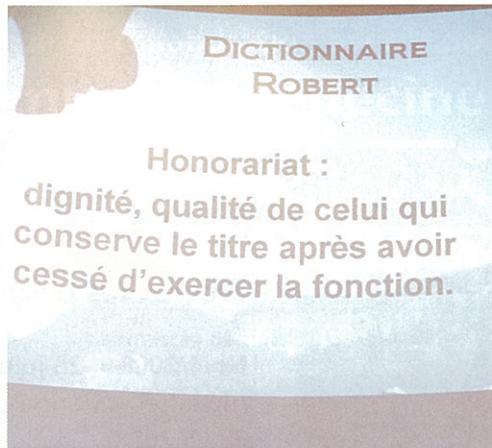
Prof F. Lütch

se bouge!

La 9^e Journée SVM: un succès!



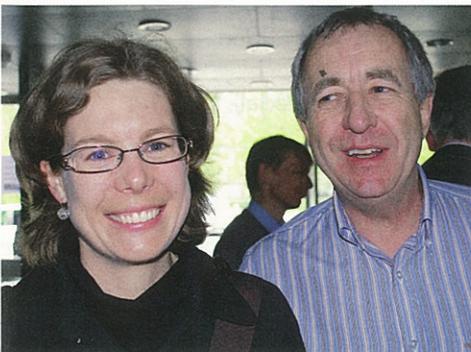
Vibrant hommage au président Favrod-Coune.



Prof Pierre-François Leyvraz questionné par le Dr Bertrand Kiefer.



Deux générations, médecins de père... en fils... en fille.



Nos remerciements à notre principal soutien



www.babyplanet.ch



Commandez en ligne votre babycase avec le guide postnatal

VOTRE PHARMACIEN VOUS REMETTRA LE BABYCASE SUR PRÉSENTATION DU BON QUE VOUS POUVEZ IMPRIMER VOUS-MÊME.

sur www.babyplanet.ch

TRÈS PRATIQUE ET SPÉCIALEMENT CONÇU POUR VOS DÉPLACEMENTS AVEC BÉBÉ, LE BABYCASE S'EMPORTE PARTOUT OÙ VOUS IREZ ET S'ATTACHE TRÈS SIMPLEMENT À N'IMPORTE QUELLE POUSSETTE.

VOUS Y TROUVEREZ, OUTRE LE GUIDE POSTNATAL BABYPLANET «DE LA NAISSANCE À LA PREMIÈRE BOUGIE», DE MULTIPLES ÉCHANTILLONS, BONS DE RÉDUCTION ET INFORMATIONS QUI NE MANQUERONT PAS DE VOUS AIDER DANS VOTRE NOUVELLE VIE DE PARENT.



viapharma®



babyplanet

Courrier du médecin vaudois

— Revue de la Société vaudoise de médecine

Société vaudoise de médecine

Chemin de Mornex 38 - 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 - Fax 021 651 05 00
info@svmed.ch - www.svmed.ch

Rédacteur responsable

Pierre-André Repond, secrétaire général

Secrétaires de rédaction

Catherine Borgeaud Papi / CBP - Agnès Forbat / AF
(Rochat & Partenaires Lausanne)

Comité de rédaction du CMV

Dr Georges Buchheim - Dr Louis-Alphonse Crespo -
Dr Charles-A. Favrod-Coune - Dr Jean-Philippe Grob -
Dr Henri-Kim de Heller - Dr Jean-Pierre Randin -
Dr Patrick-Olivier Rosselet - Dr Francis Thévoz

Réalisation et régie des annonces

inEDIT Publications SA
Chemin des Jordils 40, case postale 74 - 1025 Saint-Sulpice
Tél. 021 695 95 95 - Fax 021 695 95 51

Illustrations

Couverture et photos: CBP.

Le Comité de la SVM encourage ses membres à adresser un courrier de lecteur à la rédaction du CMV. Il prie toutefois les auteurs de se limiter à un texte de 1500 caractères au maximum, espaces compris. Si le texte devait dépasser cette longueur, des coupures pourraient être apportées par la rédaction.

Le Comité de la SVM rappelle que la présence d'un encart publicitaire dans le CMV n'engage pas la SVM.

Prochaines parutions

No 4/2008 25 juin 2008 (délai rédactionnel 23.05.2008)
No 5/2008 20 août 2008 (délai rédactionnel 11.07.2008)

Formation continue

Jeudi de la Vaudoise CHUV

22 mai 2008

Auditoire César-Roux

Urologie

Organisateur: Prof. Jichlinski

Modérateur: Dr Hosner

8h30 Accueil

9h-10h Séance plénière:

Incontinence: bilan du praticien

Prof. P. Jichlinski

Incontinence: bilan du spécialiste

Dr Ch. Hugonnet

10h-10h30 Pause

10h30-12h Ateliers interactifs.

Avec la participation des experts: Prof. Jichlinski, Dr K. Kellou, Dr Ch. Jayet, Dr M. Wisard, Dr J.-J. Boillat, Dr J.-B. Rochat, Dr J.-M. Languetin, Dr S. Hesse.

Ce cours est soutenu par la firme MSD et Solvay Pharma.

Le courriel du Comité de la SVM

De: Comité de la SVM Date: 27 avril 2008
A: Membres de la SVM Objet: Commission paritaire

Après des années de politique de la chaise vide, santésuisse a souhaité, l'année dernière, réactiver la commission paritaire pour les problèmes de contrôle d'économicité. La demande nous avait été faite très tard, fin avril alors que la procédure devait être close fin juin, les assureurs ayant un délai d'un an maximum après connaissance des statistiques pour éventuellement engager des procédures judiciaires contre les médecins « dispendieux ». Le délai était beaucoup trop court pour pouvoir sereinement analyser les cas qui nous étaient soumis.

Nous sommes quand même entrés en matière en précisant bien, et en l'ayant maintes fois répété depuis, que, les années suivantes, nous voulions impérativement disposer de plus de temps et que la procédure commence au plus tard en début

d'année. Ce n'est qu'il y a deux semaines que santésuisse nous a proposé des dates de réunion de la commission pour les cas ressortant des statistiques 2006 alors que celles-ci leur sont connues depuis début juillet 2007.

Nous ne voulons pas mettre en cause la bonne foi des assureurs et sommes prêts à admettre que ce sont des problèmes de lourdeur administrative de santésuisse qui sont à l'origine de ce retard.

Les conséquences possibles pour nos confrères mis en cause par les procédures 56 LAMal sont cependant trop graves pour que nous puissions cautionner des analyses bâclées par manque de temps.

Après mûre réflexion, le comité de la SVM a dû constater qu'il était impossible de fonctionner dans ces conditions qui rendent l'exercice impraticable, et de ne le faire dans l'avenir que s'il est possible de travailler dans des délais décents.

Société vaudoise de médecine en collaboration avec la Société médicale de Neuchâtel Formation continue en médecine d'urgence 2008

Urgences à domicile pour MPR

18 ateliers traitant les thèmes de :

- Urgences psychiatriques (2 ateliers)
- Arythmies
- Douleurs abdominales
- Dyspnée
- Réaction anaphylactique
- Douleurs thoraciques
- Triage / Trousse d'urgence
- Urgences neurologiques (2 ateliers)
- Urgences médico-légales (2 ateliers)
- Urgences pédiatriques (3 ateliers)
- Réanimation
- Traumatologie
- Coma



3 groupes de 8 à 10 personnes dans 3 salles de cours différentes.

Les 18 ateliers sont répartis sur **6 demi-journées** de 13h30 à 18h (jeudi).

Nous vous offrons la possibilité de vous inscrire à **la série de cours** suivante :

18 septembre, 2 octobre, 13 novembre, 4 décembre, 18 décembre 2008 et le 29 janvier 2009

Finance

Membre SVM : Fr. 360.-/ensemble du cours
Non-membre SVM : Fr. 400.-.

Renseignements et inscriptions

SVM, Secrétariat de la formation continue
Tél. 021 651 05 18
E-mail : formationcontinue@svmed.ch

Accréditation

18 points (3 pts/cours) SSMI/SSMG

Lieu

Hôpital neuchâtelois, site Pourtalès, rue Maladière 45.
Parking du centre de la Maladière (3 min. à pied de l'hôpital)

Médecins responsables

Dr Philippe Staeger, SVM, PMU
Tél. 021 314 49 03, e-mail : philippe.staeger@hospsvd.ch
Dr Kehtari Reza, SMN, e-mail : reza.kehtari@ne.ch
Tél. 032 713 35 96

Soutien par Takeda Pharma AG/Pfizer AG

Bulletin d'inscription

Oui, je souhaite m'inscrire au cours de médecine d'urgence

(18.09.08, 2.10.08, 13.11.08, 4.12.08, 18.12.08 et le 29.01.09)

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Localité _____ # _____

E-mail _____ Téléphone _____

Formations continues pour médecins de premier recours 2008

2 thèmes – 1 après-midi – Asthme bronchique/ostéoporose

LAUSANNE	12 juin	Hôtel Alpha Palmiers
GENÈVE	19 juin	Hôtel Warwick
SION	18 septembre	Clinique romande de réadaptation

Informations additionnelles et inscription sur le site:

www.congress-info.ch



Thérapies, appareils et installations.
Tour d'horizon de l'utilisation des gaz médicaux.

PanGas – ideas become solutions.

PanGas Healthcare
Industriepark 10
CH-6252 Dagmersellen
Téléphone 0844 800 300
Fax 0844 800 301
www.pangas.ch

Linde Gas Therapeutics

PanGas

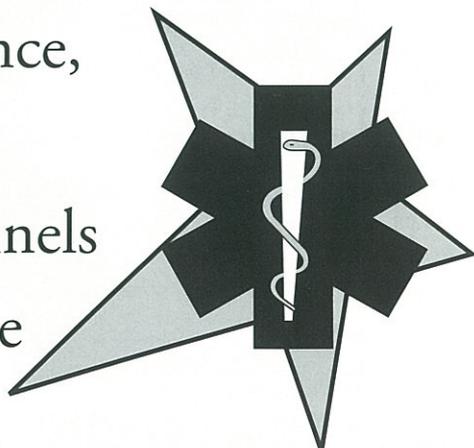
Clinique chirurgicale et Permanence de Longeraie

S.O.S. MAIN

- Centre de traumatologie et de chirurgie réparatrice de la main et des extrémités
- Chirurgie reconstructive des nerfs périphériques et du plexus brachial
- Microchirurgie
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie plastique et reconstructive
- Chirurgie esthétique
- Physiothérapie et rééducation fonctionnelle
- Ergothérapie
- Urgences jour et nuit

1003 Lausanne
Avenue de la Gare 9
Téléphone 021 321 03 00
Fax 021 321 03 01

Face à l'urgence,
une équipe
de professionnels
à votre service
24h / 24h



ambulances
S.T.A.R.

 021 784 41 41



Le jeu de mots est facile, voire inexact: pour le Dr Yves-Marie Wasem, 44 ans, interniste à Morges, l'orgue est bien plus qu'un violon d'Ingres. Aux commandes de son instrument de prédilection, il est heureux. Au plaisir de la maîtrise technique et musicale s'ajoute celui de partager et de donner aux autres. Pour le médecin à l'écoute de ses patients, une manière aussi de passer de l'ombre à la lumière.

Plus de 30 portraits ont déjà paru dans le CMV. L'occasion de rappeler la raison d'être de cette rubrique: parler des membres de la SVM et faire découvrir un aspect peu connu, voire original de la personnalité de l'un ou de l'autre. Si les médecins qui ont fait l'objet d'un portrait ont très aimablement joué le jeu, ce ne sont évidemment pas eux qui nous ont contactés. A l'instar d'autres membres de la SVM, ils nous ont par contre souvent signalé une consœur ou un confrère dont l'activité, la personnalité ou le destin était susceptible d'intéresser les lecteurs du CMV. N'hésitez pas à persévérer dans cette voie!

Dr Yves-Marie Wasem

L'orgue est son violon d'Ingres

Y.-M. Wasem se dit fasciné par l'œuvre de J.-S. Bach, «sa richesse, sa structure et sa spiritualité» depuis son enfance, bercée par la musique. S'il joue du piano depuis l'âge de 7 ans, il découvre réellement les beautés de l'orgue au Collège de Saint-Maurice, institution dont il a aimé le cadre malgré son «côté bougillon». Durant le gymnase, il décroche un certificat de solfège puis de piano. Pendant ses études de médecine à Genève, il poursuit au Conservatoire et obtient un nouveau certificat de piano avant le final de médecine. C'est lors d'un stage à La Chaux-de-Fonds qu'il prend véritablement ses premières leçons d'orgue. Suivent son mariage avec Laurence également médecin, les années nomades de formation et la naissance de leurs enfants. A la faveur d'un premier assistantat à Monthey, il retrouve l'orgue de la Basilique de Saint-Maurice. Etabli sur sol vaudois depuis 1997 (PMU), c'est l'année suivante qu'il commence à étudier régulièrement l'orgue, au Conservatoire de Morges d'abord – il s'y installe en 2000 – puis à Lausanne.

Une rencontre décisive et privilégiée

Il y a quatre ans, le Dr Wasem fait la connaissance de Jean-Christophe Geiser, organiste titulaire de la Cathédrale de Lausanne* et doyen des classes de clavier au Conservatoire. A sa grande joie, celui-ci l'accepte comme élève privé régulier, puis dans sa classe. Découvrir la palette sonore fabuleuse du nouvel instrument de la Cathédrale et se perfectionner dans ce haut lieu chargé de sens ont suscité chez lui une profonde passion. Décrocher, en avril 2008, le certificat de l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique lui a donné un but et le travail avec J.-Ch. Geiser un cadre idéal pour l'atteindre. Evoquant les défis qui l'animent, Y.-M. Wasem cite volontiers Sénèque: «Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles qu'on doute, mais parce qu'on doute qu'elles sont difficiles.»

La pratique de l'orgue et l'exercice de la médecine forment deux axes assez proches selon le Dr Wasem. «Organiste ou médecin, je suis à l'écoute et m'efforce de maîtriser plusieurs voix et différents registres en même temps», confie-t-il. «Ces deux arts font l'objet d'un subtil

réglage. Tous deux exigent disponibilité et persévérance pour l'analyse fine, la mise en place et la synthèse active. La difficulté d'une pièce d'orgue évoque parfois la complexité de la relation vécue avec le patient.»

Un homme tourné vers les autres

Le Dr Wasem prend plaisir à partager la musique, bien sûr avec ses proches, parfois quelques amis confrères et, pourquoi pas, avec des patients mélomanes. Médecin de premier recours, il s'est également engagé dans l'organisation de la garde ambulatoire de la région morgienne et a créé une rencontre annuelle d'accueil pour les confrères qui viennent de s'y installer.

On peut parfois le surprendre dans la petite église romane de Saint-Sulpice. Il y répète volontiers, profitant de la solitude et de la paix du lieu. «Jouer est aussi une manière d'échapper aux nombreuses sollicitations et de me ressourcer.» Pour Yves-Marie Wasem, l'exercice de la musique, comme celui de la médecine, est vécu comme une exigence... hautement salutaire.

Agnès Forbat

* Pour en savoir plus sur les concerts: www.grandesorgues.ch



Période du 2 juin au 20 juillet 08

• Mercredi 4 juin 2008

9h-17h: Formation continue ASCOR-FSC – M. Damian König: « Le système de santé en Suisse » – Hôpital du Chablais, Aigle.

Renseignements, e-mail: escor.secrétariat@bluewin.ch

16h30-19h: Mini-symposium de médecine intensive – « Echographie ciblée par l'intensiviste et l'urgentiste » – CHUV, Auditoire Alexandre-Yersin.

• Jeudi 5 juin 2008

12h15-13h30: Colloques de l'UMSA – « Colloque interne » – Beaumont 48, Salle de colloque, 1^{er} étage. Renseignements et inscriptions: www.unil.ch/formcont

14h-16h30: Colloques lausannois d'immuno-allergologie – « Formation continue: Asthme » – CHUV, auditoire C.-Olivier.

Renseignements: Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail: pierrette.braun@chuv.ch

• Vendredi 6 juin 2008

12h15: Séminaire du Département de pharmacologie et de toxicologie – Dr Jan P. Kucera: « Conduction vs repolarization in the Brugada Syndrome: a computational analysis » – DPT, Bugnon 27, entrée C3, 1^{er} étage, Salle de conférences.

Renseignements: www.unil.ch/dpt/page11287.html

• Vendredi 6 et samedi 7 juin 2008

Grands colloques du Service de dermatologie et vénéréologie – « Colloque Printemps SSDV » – Vevey. Renseignements: Mme Talley, tél. 021 314 03 60, e-mail: christine.talley-baboe@chuv.ch

• Jeudi 12 juin 2008

Grands colloques du Service de dermatologie et vénéréologie – « Réunion de dermatologie Besançon - Lausanne ».

Renseignements: Mme Talley, tél. 021 314 03 60, e-mail: christine.talley-baboe@chuv.ch

9h-17h: Formation continue ASCOR-FSC – Mme J. Donnet, M. Ch. Fluhmann, Dr M.-C. Hofner: « Violences conjugales durant la périnatalité et la petite enfance » – Hôpital du Chablais, Aigle.

Renseignements, e-mail: ascor.secrétariat@bluewin.ch

12h15-13h30: Colloque de l'UMSA – Mme S. Bücher: « Prévention de l'obésité dans les écoles: l'opinion des acteurs » – Beaumont 48, Salle de colloque, 1^{er} étage. Renseignements et inscriptions: www.unil.ch/formcont

12h30-13h15: Colloques lausannois d'immuno-allergologie – Dr Pierre-Alexandre Bart: « Journal Club clinique » – CHUV, BH-18, salle de colloque 18-549.

Renseignements: Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail: pierrette.braun@chuv.ch

14h-17h: Santé et migration – Dr Patrick Bodenmann: « Santé au Sud: Projets utiles pour les soignants du Nord » – Auditoire de l'Hôpital de l'enfance.

Renseignements: Secrétariat du comité scientifique PMU, tél. 021 314 61 00,

e-mail: madeline.volet@hospvd.ch

14h-18h: Symposium consultation conjugale, plateforme Vaud – M. B. Marchand, M. K. Noschis, Mme J. Junod et M. J.-Y. Savoy: « Couple, famille et habitat. Regards croisés entre architecture et espace intérieur. Dessine-moi ta maison, je te dirai qui tu es! » – UNIL, Anthropole.

Renseignements, e-mail: Jean.yves.savoy@csp-vd.ch, tél. 021 560 60 60 ou e-mail Profa: jos.junod@bluewin.ch, tél. 021 312 24 58.

• Vendredi 13 juin 2008

13h-14h: Colloque lausannois d'épidémiologie clinique – Dr Nicolas Rodondi: « Prédiction du risque: méthodes et nouveaux développements » – CHUV, Auditoire Alexandre-Yersin.

Renseignements: secrétariat du CepiC, tél. 021 314 72 86, e-mail: nathalie.rouge@chuv.ch

• Lundi 16 juin 2008

17h-18h: Séminaire des techniques chirurgicales du service de chirurgie viscérale – Dr Nermin Halkic: « Splénectomie élective et en urgence » – CHUV, auditoire Auguste-Tissot.

Renseignements: D. Kohler, tél. 021 314 13 23, e-mail: doris.kohler@chuv.ch

• Mardi 17 juin 2008

8h30-10h: Conférence SUPEA – Prof. Philippe Gutton: « La métamorphose pubertaire et ses paradoxes » – Salle Lucien-Bovet, SUPEA, rez-de-chaussée, rue du Bugnon 23a, Lausanne.

Renseignements: tél. 021 314 19 60, e-mail: olivier.halfon@chuv.ch

9h-17h: Formation continue ASCOR-FSC – Mme Arlette Cherpit et Mme Bellinda Mezzo: « Syndrome de Diogène » – Fondation de Nant.

Renseignements, e-mail: ascor.secrétariat@bluewin.ch

18h30: Colloques régionaux de l'Hôpital de Morges – « Présentation de cas – Auditoire de l'ESIM.

Renseignements: Dr Alain Garcia.

• Jeudi 19 juin 2008

12h15-13h30: Colloques de l'UMSA – « Colloque interne » – Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage. Renseignements et inscriptions: www.unil.ch/formcont

12h30-13h15: Colloques lausannois d'immuno-allergologie – D^{resse} Annette Leimgruber: « Journal Club clinique » – CHUV, BH-18, salle de colloque 18-549.

Renseignements: Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail: pierrette.braun@chuv.ch

13h-21h: 1^{re} Journée romande de réadaptation oncologique – « Le patient cancéreux: quels besoins, quelles ressources? Soins de support, réadaptation, soins palliatifs » – Clinique La Lignière, Gland.

Renseignements: Dr Bernard Davy, D^{resse} Nathalie Steiner, tél. 022 999 65 38, e-mail: congres@la-ligniere.ch

15h-17h30: Colloques de formation continue du Service de cardiologie – J. Schwitler, X. Jeanrenaud et coll., S. Qanadli: « Imagerie cardiaque 2008 » – CHUV, Auditoire Alexandre-Yersin.

Renseignements: maaike.staverman@chuv.ch

15h-19h: 54^e Réunion romande de réanimation – Prof. Bruno Levy: « Choix des vasopresseurs dans les états de chocs » – CHUV, Auditoire C.-Olivier.

Renseignements: Mme Maguy Werly, tél. 021 314 20 09, e-mail: maguy.werly@chuv.ch

PUBLICITÉ



RIGOLET SA
Depuis 1969 à votre service

Grand-Rue 92
1820 Montreux

Téléphone 021 963 07 08
Téléfax 021 963 14 07

Les cabinets médicaux
sont notre spécialité

Budget d'installation

Gestion comptable et fiscale

Décomptes salaire du personnel

Assurances sociales

Expert fiduciaire diplômé

Membre de l'Union Suisse des Fiduciaires

• Mercredi 25 juin 2008

20h: 20^e Cycle de conférences de Cery – Dr D. Stagno: « La force du psychisme peut conduire à la maladie ou à la guérison » – Salle de spectacles, site de Cery, Prilly. Renseignements, e-mail: lise.eugster@graap.ch

• Jeudi 26 juin 2008

9h-17h: Formation continue ASCOR-FSC – Mme Danièle Gossett: « Prévention de la santé... par le rire! » – Hôpital de la Riviera, site du Samaritain. Renseignements, e-mail: ascor.secrétariat@bluewin.ch

12h15-13h30: Colloques de l'UMSA – « Colloque interne » – Beaumont 48, salle de colloque, 1^{er} étage. Renseignements et inscriptions: www.unil.ch/formcont

12h30-13h15: Colloques lausannois d'immuno-allergologie – « Colloque des praticiens, présentation de cas » – CHUV, BH-18, salle de colloque 18-549.

Renseignements: Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail: pierrette.braun@chuv.ch

17h-20h: Colloques lausannois d'immuno-allergologie – « RAIL » – CHUV, DG BH-08.629.

Renseignements: Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail: pierrette.braun@chuv.ch

• Vendredi 27 juin 2008

12h15: Seminars on « Drug discovery and development 2008 » – M. Christian Zaugg: « The next generation of renin inhibitors » – DPT, rue du Bugnon 27, Lausanne, entrée C3, 1^{er} étage, salle de conférences. Renseignements: Prof. Olivier Staub

• Jeudi 3 juillet 2008

12h30-13h15: Colloques lausannois d'immuno-allergologie – Dr Mathieu Firmann: « Journal Club clinique » – CHUV, BH-18, salle de colloque 18-549.

Renseignements: Mme P. Braun, tél. 021 314 07 90, e-mail: pierrette.braun@chuv.ch

• Vendredi 4 juillet 2008

13h-14h: Colloque lausannois d'épidémiologie clinique – Prof. Jacques Cornuz: « Analyses intermédiaires lors d'essais cliniques: enjeux méthodologiques, cliniques et éthiques » – CHUV, Auditoire Alexandre-Yersin.

Renseignements: secrétariat du CepiC, tél. 021 314 72 86, e-mail: nathalie.rouge@chuv.ch

Prochain délai pour les annonces concernant la période du 21 juillet au 7 septembre: 2 juin 2008.



MARCEL BLANC+cie S.A.



En Budron C n° 2
1052 Le Mont-sur-Lausanne

40 ans au service de la santé

**Installations de cabinets médicaux
Compétences en milieu opératoire**

**Conseils – études – offres – vente
Installations – maintenance – entretien**

tél. 021 654 30 80 Courriel: direction@marcel-blanc.ch
fax 021 652 44 10 Internet: [//www.marcel-blanc.ch](http://www.marcel-blanc.ch)

Atrium *Equipement médical* **Informatique** **Concept**

NISSEI DM-3000

**Appareil électronique
de mesures
de la pression artérielle**



Système électronique permettant au praticien de lire à la fois les valeurs de la pression artérielle sur la colonne digitale au moyen de son stéthoscope et de lire sur l'écran LCD les valeurs mesurées par l'appareil.

Cette combinaison d'affichage assure au praticien une double lecture sans devoir changer d'appareil à pression quelle que soit la pathologie du patient. L'appareil offre aussi la possibilité de commuter du mode automatique – qui recourt à un petit compresseur électrique – au mode manuel pour ne travailler qu'à l'aide d'une poire avec valve à la manière de la colonne à mercure.

Données techniques

Méthode de mesures: auscultatoire et oscillométrique

Ecrans: colonne digitale et écran LCD numérique

Plage de mesures: 50 – 250 mmHg (systole) / 40 – 160 mmHg (diastole)

Précision: par unité de 1 mmHg de 0 – 300 mmHg +/- 3mmHG

Alimentation électrique: accumulateurs de 4,8 Volts alimentés par un transformateur AC 7 Volts/14 Watts (max.). L'appareil une fois non utilisé commute en mode standby.

Température de fonctionnement: de +10° à +40° C pour une humidité de 85% Rh

Accessoires inclus: manchette adulte (220-320 mm), manchette extra (320-420 mm)

Dimensions: 136 B x 206 T x 276 H (mm)

Poids: 1000 grammes

Atrium Concept SA
Equipements médicaux
et informatiques
L'Arzillier 31
1302 Vufflens-la-Ville
Tél. 021 784 16 74
Fax 021 784 16 06
www.atriumconcept.ch
info@atriumconcept.ch



G R A N G E R
M E D I C A L S . A .

**Fournitures
médico-chirurgicales
pour médecins,
hôpitaux, EMS, etc.**

Partenaire du monde hospitalier

CH-1293 Bellevue
Tél. 022 774 28 29
Fax 022 774 28 90

matériel à usage unique
Mobilier, appareils, etc.

CH-1618 Châtel-Saint-Denis
Tél. 021 948 02 62
Fax 021 948 01 34

www.granger-medical.ch info@granger-medical.ch

Pas de panique!

La pérennité du cabinet du médecin indépendant

En plus de leur confort, pour tous les membres de la Caisse des Médecins ce souci n'en est plus un...

Les variations financières dues à une situation économique en perpétuelle mouvance sont parfaitement maîtrisables par les outils que met la Caisse des Médecins à disposition des cabinets médicaux et il en est de même avec l'accroissement bureaucratique qui en résulte.

A chacun son métier, la Caisse des Médecins - votre partenaire



ÄRZTEKASSE

CAISSE DES MÉDECINS



CASSA DEI MEDICI

Agence Vaud
Rue du Cloalet 4 · CP 135 · 1023 Crissier
Tél. 021 631 35 60 · Fax 021 631 35 69
www.caisse-des-medecins.ch
romandie@caisse-des-medecins.ch